

La rançon urbaine : pollution et durabilité

Les régions du monde fortement urbanisées produisent, de loin, la plus grande partie du dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz à effet de serre. Ce phénomène résulte de la combustion des combustibles fossiles tels que le pétrole et le charbon. Aujourd'hui, beaucoup de pays concernés par cette question mettent en place des réformes visant à limiter la pollution atmosphérique, alors que les villes industrialisées d'Asie augmentent leurs émissions.

En outre, l'une des sources essentielles de pollution à l'intérieur des maisons est la combustion de combustibles issus de la biomasse – bois à brûler, charbon de bois, résidus de récoltes et excréments d'animaux. Leur combustion libère du monoxyde de carbone et du méthane, à l'origine de maladies respiratoires chroniques, notamment des cancers du poumon et des pneumonies.

- Les régions développées ont émis 12,58 tonnes de CO₂ par habitant en 2002.
- Le monde en développement a émis 2,07 tonnes de CO₂ par habitant en 2002.
- Les émissions de CO₂ augmenteront de plus de 60% entre 1997 et 2010, pour l'ensemble de la planète.
- Les pays en développement compteront pour 65 % dans cette augmentation, et en premier lieu la Chine.
- La pollution atmosphérique urbaine hors bâtiments tue trois millions de personnes chaque année.
- 2,4 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, ont quotidiennement recours aux combustibles issus de la biomasse.
- Un million d'enfants meurent chaque année du fait de la pollution de l'air à l'intérieur des maisons.
- La Chine est l'un des principaux responsables en matière de pollution de l'air. Seize des 20 villes les plus polluées du monde sont chinoises. Ce pays est le second plus grand producteur de gaz à effet de serre, seuls les États-Unis le dépassent. Il est aussi le plus gros producteur et le plus gros consommateur de charbon bitumineux, principal contributeur pour ce qui concerne la pollution de l'air. Plus de 60 % de la population chinoise brûle du charbon pour ses usages domestiques. A Beijing, plus de 400 000 personnes meurent chaque année de maladies liées à la pollution.

Sources d'énergies renouvelables

Le passage aux sources d'énergie renouvelables – éolien, solaire, biomasse modernisée, géothermie, petits systèmes hydroélectriques – est vital pour la durabilité des grandes villes. Le protocole de Kyoto, signé par 84 pays en 1997, encourage les investissements dans les énergies renouvelables. Au moins 48 pays ont maintenant une politique de promotion des énergies renouvelables, notamment 14 pays en développement. Mais, à ce jour, le monde ne produit que 4 % de son électricité à partir d'énergies renouvelables, même si les investissements globaux dans ce domaine ont culminé à 30 milliards de dollars en 2004.

Les émissions des véhicules à moteur sont les principales sources de gaz à effet de serre. Certains pays utilisent aujourd'hui des biocarburants pour leurs moyens de transport.

- Le Brésil a introduit 26 % d'éthanol, dérivé de la canne à sucre, dans l'essence ordinaire.
- En Suède, les trains et les autobus roulent au méthane, produit par la décomposition de déchets animaux.
- La flotte des autobus d'Halifax, au Canada, utilise un mélange de 20 % de biocarburant et de 80 % de gazole.
- Dix grandes villes européennes ont opté pour des autobus à pollution nulle, équipés de piles à hydrogène.
- La Chine étudie les possibilités de substitution qu'offrent les sources d'énergie renouvelables – énergie éolienne et méthane dérivé de la décomposition des déchets solides – afin d'abaisser ses niveaux de pollution (exceptionnellement élevés).

Le présent article peut être reproduit, en tout ou en partie, sous réserve que la source, ONU-Habitat, en soit indiquée. Des photographies sont disponibles sur notre site Internet. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : M. Sharad Shankardass, Porte-parole, ou Mme Zahra Hassan, Attachée de liaison avec la presse et les médias, Groupe des relations avec la presse et les médias; téléphones : (254 20) 7623153/7623151; télécopieur : (254 20) 7624060, Mél. : habitat.press@unhabitat.org; site Internet : www.unhabitat.org. SOWC/06/07/B/Penalty5